

LA
GUYANE FRANÇAISE

Communication présentée

au Congrès des Sociétés Françaises de Géographie à Lyon, par

M. D. de SAUMERY

Délégué de la Société de Géographie commerciale du Havre



HAVRE

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS COURTIERS

136, Rue Victor Hugo, 136

1894



F8c29

LA
GUYANE FRANÇAISE

Communication présentée

au Congrès des Sociétés Françaises de Géographie à Lyon, par

M. D. de SAUMERY

Délégué de la Société de Géographie commerciale du Havre



HAVRE

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS COURTIER

136, Rue Victor Hugo, 136

1894

LA

GUYANE FRANÇAISE

Communication présentée au Congrès des Sociétés

Françaises de Géographie à Lyon, par M. **D. de SAUMERY**

Délégué de la Société



MESSIEURS,

En vous présentant cette étude sur la Guyane Française, mon intention n'est pas de vous faire une description géographique de cette colonie, ni de vous entretenir de voyages d'exploration qui ont été faits bien avant moi et par des personnes beaucoup plus autorisées.

Le but que je me propose est de passer en revue ce qui a été fait jusqu'ici pour la colonisation de ce vaste territoire, et ce qu'on pourrait surtout y faire.

Cette dernière proposition est certainement la plus intéressante, car il faut bien l'avouer, pour quiconque connaît la Guyane, tout est encore à faire.

Jusqu'ici, le nom de Cayenne ou de Guyane n'a évoqué chez la plupart de nos compatriotes, qu'une idée de bagne ou de pays malsain, en un mot, un pays qu'on ne peut habiter.

C'est dans l'intention précisément de réagir contre cette croyance fautive, que je me suis proposé de vous entretenir de cette colonie déjà vieille, et cependant encore si neuve; en

tous cas, la plus riche, à mon avis, de toutes nos possessions occidentales.

Chez nous, chacun le sait, on voyage peu, et malheureusement beaucoup de ceux qui ont visité nos colonies, n'en ont fait qu'une étude imparfaite. C'est ainsi que notre Guyane a vu, petit à petit, se former une légende à son détriment.

Un des principaux griefs qu'on met en avant pour expliquer la faible extension de la colonisation, est celui du choix de cette colonie comme lieu de déportation.

Certes oui, le bagne existe, mais loin d'être un obstacle, il aurait pu, à mon avis, être un facteur puissant pour le développement de cette colonie, surtout au début, dans un pays couvert de forêts immenses et où tout était à créer.

Je sais que cette opinion n'est pas celle d'un grand nombre qui persistent à croire, que la transportation est plutôt nuisible qu'utile à la colonisation.

J'espère démontrer tout à l'heure, qu'en ce qui concerne du moins la Guyane, ce raisonnement est absolument faux.

Mais à l'heure actuelle, si la Guyane n'est pas tout à fait oubliée c'est grâce à cette transportation si décriée.

Il n'y a pas un commerçant de Cayenne qui ose soutenir le contraire.

On l'a bien vu lorsqu'il fut question de transférer à Saint-Laurent-du-Maroni tous les services pénitentiaires.

Quant à la réputation d'insalubrité je la démens de la façon la plus formelle.

Assurément le pays n'est pas aussi salubre que l'ensemble de la France, mais de tous les pays tropicaux, des Antilles en particulier, c'est un des meilleurs.

Cette affirmation paraîtra sans doute paradoxale à beaucoup, (j'entends à ceux qui n'y ont jamais séjourné) : c'est cependant l'exacte vérité.

Si on compare le chiffre des décès à celui des colonies

voisines, par exemple la Martinique, on constate que toute proportion gardée, la mortalité est moindre à Cayenne.

La statistique suivante le démontre :

Martinique	9.04 0/0
Guadeloupe	8.90 »
Sénégal	6.17 »
Bourbon	3.05 »
Guyane	2.53 »

Les fièvres pernicieuses si fréquentes aux Antilles et qui y font tous les ans de nombreuses victimes sont rares à La Guyane. Quant au paludisme, il faut aller dans l'intérieur au milieu des forêts nouvellement défrichées pour l'y rencontrer.

Bien que dans le voisinage immédiat de l'équateur, la température dans l'intérieur varie entre 28° le jour et 16° la nuit.

Ce qui, jusqu'ici, a plus que le climat arrêté l'essor de la Guyane et ce dont peu de nos gouvernants ont semblé s'inquiéter, c'est sa situation économique.

La Guyane est une colonie sans colons dont le territoire de 16.000 lieues carrées n'est peuplé que de 26.000 sujets, tout compris, fonctionnaires européens, forçats et Indiens. La surface cultivée atteint à peine six mille hectares. Dans tout pays la première condition de prospérité est la mise en valeur progressive du sol. A la Guyane non seulement cette mise en valeur n'a pas progressé, mais depuis un siècle, elle a été toujours en diminuant, jusqu'au point de devenir nulle de nos jours.

Là comme ailleurs les partis politiques n'envisageant que leur intérêt personnel ont sacrifié le pays, et alors que les gens sensés demandaient à cor et à cri l'introduction d'immigrants, nécessaires pour l'agriculture, nous avons pu entendre le représentant de cette colonie dire publiquement :

« Vous n'êtes que quelques travailleurs, moins vous travaillerez, plus votre salaire sera élevé. »

Ce qu'on peut traduire par : Moins vous serez d'électeurs, plus je serai sûr de mon élection.

Aussi voyons-nous dans cette pauvre colonie des conseillers généraux élus par 5 voix et un député par 1.000 voix.

Que seraient donc aujourd'hui les Etats-Unis sans le courant formidable de travailleurs qui, en moins de trois siècles, ont fait de ce vaste territoire ce qu'il est aujourd'hui ?

Comment s'est-il trouvé un homme assez osé, pour émettre une doctrine aussi détestable.

Si dans notre beau pays de France, les divisions politiques sont regrettables, du moins elles ne touchent pas à ses intérêts vitaux sur lesquels tout le monde est d'accord.

A la Guyane les partis politiques se composent : des partisans de l'immigration et de ceux qui y sont opposés. Ces derniers, pour donner un semblant d'explication à l'absurdité de leur théorie, prétendent que l'immigration telle qu'on la pratique dans nos colonies, n'est que l'esclavage déguisé.

Il est un fait certain, c'est qu'à la Guyane la main-d'œuvre, non-seulement est hors de prix, mais encore devient de jour en jour impossible à trouver.

Les exploitations agricoles ont été complètement désertées, les cultures maraichères même, ont disparu tour à tour, à tel point que si pour une cause ou une autre, un navire venait à manquer, la famine règnerait à Cayenne.

On pourrait opposer que l'exagération des salaires a eu pour conséquence un rendement réel du travail, ce qui est faux.

L'ouvrier, duquel on ne peut exiger d'aptitudes spéciales, ne travaille que d'une façon intermittente et si son salaire a augmenté, par une conséquence inévitable, la valeur des produits a augmenté dans la même proportion, si ce n'est plus.

Il faut qu'on le sache en haut lieu, ainsi que la classe ouvrière de la Guyane qui en définitive nomme ses représentants ; ou la colonie disparaîtra complètement, si on suit les

mêmes errements, ou il est indispensable de reprendre immédiatement l'immigration, quelle qu'elle soit.

Un pays ne vaut que par ce qu'il produit. Or, la Guyane ne produit absolument rien, j'en excepte bien entendu les quelques kilogrammes d'or qui constituent une exploitation industrielle, et dont le résultat a été jusqu'ici plutôt néfaste, en absorbant au profit de quelques uns, des bras indispensables à l'agriculture.

Au point de vue cultural, la Guyane se divise en deux parties bien distinctes : Les terres hautes, c'est-à-dire toutes les terres en général qui en dehors des montagnes, s'élèvent de quelques mètres au-dessus de la mer, et les terres basses qui sont soit au niveau, soit au-dessous.

Les premières sont couvertes de forêts impénétrables et sont plutôt pauvres. Ceci explique les déboires de l'Administration Pénitentiaire dans ses essais de culture à Saint-Laurent-du-Maroni ou il faut tous les ans répandre une certaine quantité d'engrais pour n'obtenir que quelques cannes à sucres assez maigres qu'il est nécessaire de replanter tous les deux ans.

Les terres basses au contraire ; c'est-à-dire celles qui avoisinent la mer ou les rives des fleuves sont excessivement riches et sont propres à toutes les cultures mais principalement à celle de la canne dont les souches donnent des rejets pendant 10 et 15 ans.

La région la plus belle et la plus fertile est la contrée de Kaw jusqu'à la rivière Mahuri dont les savanes immenses se prêteraient à merveille à des exploitations agricoles d'une grande importance.

Du reste, cette riche contrée avait attiré les vues de plusieurs gouverneurs qui ont essayé de concentrer sur cette partie de La Guyane les efforts des quelques colons, beaucoup trop éparpillés pour obtenir un résultat satisfaisant.

A côté de la canne à sucre qui croît à merveille dans les savanes noyées, le café donne de beaux échantillons dans les rives un peu plus hautes ; on citait jadis celui de la Montagne d'Argent à l'embouchure de l'Oyapock.

Quant au cacao, il se trouve sur son sol natal. Nous avons pu constater des sujets dans l'île de Cayenne atteignant les proportions de véritables arbres et donnant cinq à six kilos de fèves par an.

Il y a quelques années encore, on voyait sur le marché du Havre, le coton de Cayenne qui figurait parmi les provenances les plus recherchées.

Je laisse en dehors, et pour mémoire, toutes les épices dont on faisait grand cas au commencement du siècle : — Le roucou, — que l'industrie européenne a délaissé et dont les profits ont enrichi plusieurs colons.

De tout cela, que reste-t-il ? Rien que des vestiges, et ce n'est pas sans un sentiment de tristesse profonde, que nous avons parcouru toutes ces habitations florissantes pendant la première période de ce siècle, qui témoignent encore des efforts et de l'énergie des premiers colons.

Les récoltes de café et cacao, pourrissent sur place, où les arbres se ressèment d'eux-mêmes et il faut assister, impuissant, à la perte de toutes ces richesses. C'est en présence d'une telle situation que certains représentants de cette malheureuse colonie, ont osé nier l'utilité de l'immigration.

La conséquence immédiate de l'abandon de l'agriculture a été la dépréciation de la propriété foncière.

En 1870, la valeur des terres cultivées était de	Fr. 2.053.871
Les bâtiments et matériel d'exploitation figurant pour	Fr. 4 135.810
Total.....	Fr. 6.189.681

En 1880, dix ans plus tard, les terres sont estimées à	Fr. 900.000
Et les bâtiments.....	Fr. 2.000.000
Total.....	Fr. 2.900.000

Différence : Fr. 3.289.681, soit environ 50 %. J'emprunte ces chiffres à une statistique fournie par l'administration, mais

on peut dire qu'ils sont au-dessous de la vérité, car depuis 1880, cette valeur est devenue à peu près nulle, et nous avons pu nous rendre compte de visu de l'état de ces bâtiments qu'on évalue à Fr. 2.000.000, ce sont des ruines pour la plupart.

On peut dire d'une façon générale qu'il ne reste rien de la propriété à la Guyane, et cependant quel vaste champ d'action pour l'initiative privée, et la rémunération des capitaux si cette colonie avait des bras.

A coup sûr on pourrait la mettre en parallèle avec le Tonkin et la Cochinchine. Il n'y a qu'à voir pour cela ce qu'ont fait à Demerari nos voisins les Anglais sur un sol bien plus ingrat que celui de notre Guyane et dans des conditions de salubrité bien inférieure.

En dehors des vestiges de plantations on remarque également quelques débris des anciens troupeaux qu'on élevait dans les savanes de Kourou Sinnamery et Iracoubo. Aujourd'hui ce rare bétail est absolument à l'état sauvage et faute de moyens de communication, l'Administration est obligée de s'approvisionner de bœufs de l'Orénoque ou de l'Amazone.

Quant aux particuliers, ils en sont réduits souvent à ne manger que des conserves. Aussi la vie est elle des plus problématiques à Cayenne et les denrées y atteignent des prix élevés.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que des cultures qui existaient jadis et qu'il serait possible de reprendre aujourd'hui.

Mais il est une autre source de revenus non moins importants, et qui du reste pourrait aller parallèlement avec l'agriculture.

Je veux parler des exploitations forestières — non pas seulement au point de vue des bois de toutes sortes qui croissent dans les forêts. mais aussi des produits de ces bois, telles que les graines oléagineuses, les gommés, résines, les sucs médicinaux etc.

Au cours de mon dernier voyage j'ai été à même de me

procurer dans les chantiers forestiers de l'Administration Pénitentiaire 110 échantillons de différentes essences de bois. J'en ai offert une partie à la Chambre de Commerce du Havre pour servir d'échantillons types.

Jusqu'ici, on n'a pas su tirer tout le parti qu'on aurait dû de ces bois, tant au point de vue de l'ébénisterie qu'au point de vue de la menuiserie. On prétend à tort qu'ils sont trop durs et d'un travail difficile.

Cette assertion n'est pas fondée, car j'ai pu voir dans les ateliers de l'Administration comment les transportés, qui n'avaient jamais fait d'apprentissage dans leur jeunesse, travaillaient ces bois, avec lesquels nos ébénistes de Paris pourraient faire des meubles de prix.

Il serait également possible à l'Administration pénitentiaire d'utiliser certaines essences en les débitant sur place, en lames de parquets, chevrons, fenêtres, etc.

Notre industrie ne semble pour le moment ne s'attacher qu'aux *Satinés rubanés*.

On peut diviser les bois de la Guyane en trois catégories :

- 1° Les bois très durs, dits imputrescibles ;
- 2° Les bois de dureté moindre ;
- 3° Les bois d'ébénisterie.

On peut y ajouter, d'après certaines expériences, que je suis en train de faire, les bois de teinture, mais cette catégorie est fournie indistinctement par les trois premières où elle recrute indifféremment ses sujets.

Si les expériences auxquelles je fais allusion, donnent des résultats satisfaisants, la Guyane trouverait là un débouché illimité et immédiat de certaines de ses essences forestières.

Du reste, je me hâte d'ajouter qu'en tout état de cause, à l'heure actuelle, l'Administration pénitentiaire est seule capable de pouvoir alimenter nos marchés, car toutes les entreprises privées, par suite du manque de bras seraient appelées à disparaître.

Bien que la nomenclature des différents bois de la Guyane ait déjà été faite, vous me permettrez de vous la redonner brièvement.

Parmi ceux de la première catégorie, il convient de citer :
Le wacapou, employé avec succès pour les constructions navales.

Le cœur-dehors dont l'aubier ainsi que son nom l'indique est aussi dur que le cœur.

Le préfontaine et le St-Martin, bois rouges qui sont au nombre de ceux qu'on pourrait probablement utiliser comme bois de teinture.

Le balata, dont la gomme donne la gutta. C'est également un bois de teinture, mais un arrêté récent en interdit l'abatage.

L'ébène verte, le bois violet ou amaranthe, l'angélique, le wapa, le courbaril dont on retire la gomme copal.

Le rose mâle, le parcouri, le canari macaque.

Dans la 3^e catégorie on peut citer :

Le grignon, les cèdres de toutes espèces.

Le sassafras, l'acajou, le carapa dont le fruit donne une huile très recherchée des indiens.

Dans la 3^e catégorie on remarque :

Le bois de lettre, qui se divise en lettre moucheté et lettre marbré.

Le satiné uni et rubané.

Le boco, couleur buis veiné de noir.

Le bagot dont l'aubier très dur est blanc et le cœur pourpre.

Les meubles faits avec ce bois sont d'un très bel effet.

Le moutouchi veiné de violet brun et blanc, le panacoco, le bois serpent dont les veines imitent à s'y méprendre la peau d'un reptile.

En dehors des bois même, nous trouvons en abondance la graine d'*Aouara* qui n'est autre que celle qui fournit l'huile de palme à la Côte d'Afrique.

La graine de Carapa qui donne l'huile de ce nom.

Les gommés copal, balata ou gutta, etc. et quantités d'autres résines dont l'énumération m'entraînerait trop loin.

On voit donc par ce qui précède que les richesses naturelles ne manquent pas à la Guyane, la nature les a prodiguées partout à profusion, mais encore faut-il se donner la peine de les ramasser.

Depuis quelques années la France a beaucoup élargi son domaine colonial chaque jour ce sont de nouvelles conquêtes. Mais pour la plus part il faut bien le constater, une fois la période de conquête terminée, rien ou presque rien n'est fait pour mettre en valeur les terrains conquis.

N'aurait-il pas été plus sage, de s'occuper un peu plus des vieilles colonies, si jeunes encore pour tout ce qui reste à créer ?

Je pose cette question sans la résoudre.

Ce rapide exposé sur la Guyane, ne serait pas complet si je ne vous disais quelques mots des exploitations aurifères qui seules aujourd'hui donnent une certaine vitalité à la Guyane.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'histoire de la découverte du précieux métal dans cette colonie. En ne citant que pour mémoire l'ancienne légende de l'Eldorado, nous arrivons en 1853 où un métis Portugais nommé Poolino découvrit des parcelles d'or sur les bords de l'Approuagne.

La nouvelle aussitôt répandue, tout ce que Cayenne comptait d'hommes valides se rendit dans la forêt à la recherche de placers, plusieurs furent heureux ; le plus grand nombre après des recherches laborieuses restées infructueuses, périrent décimés par les fièvres, les privations de toutes sortes ou même assassinés.

La vie du chercheur d'or est dure. Outre l'énergie il faut une santé à toute épreuve pour résister des mois entiers à la rude existence au milieu des forêts vierges sans abri, presque sans nourriture.

Bien peu nombreux sont ceux qui ont pu réaliser une réelle fortune ou jouir de celle qu'ils avaient amassée.

Néanmoins le résultat le plus clair et le plus immédiat de cette découverte fut l'abandon complet de toutes les plantations au grand détriment de la prospérité future.

Le sol des trois Guyanes est couvert d'or qu'on trouve à l'état natif dans les terrains de formation relativement récente.

Il se compose d'une roche dioritique au fond, recouverte d'une roche d'agrégation décomposée et par dessus d'une couche de terre végétale argileuse.

Cette couche de terre végétale provient de la décomposition du feldspath et des débris de la végétation.

A la suite des cataclysmes qui ont bouleversé cette contrée l'or amené à la surface et entraîné par les eaux, s'est répandu sur un espace considérable ; on le rencontre à peu près partout et seules les difficultés d'accès et de ravitaillement empêchent l'exploitation de certains placers, cependant assez riches.

Puisque la culture était abandonnée au profit de la production aurifère, l'administration locale secondée par l'administration pénitentiaire aurait dû avec la main d'œuvre pénale ouvrir des voies de communication qui eussent permis une exploitation régulière partant rémunératrice pour tous. La colonie eut trouvé là les ressources qu'elle perdait d'un autre côté.

Mais l'antagonisme, qui, à la Guyane comme ailleurs existe entre les diverses administrations a arrêté tout projet sérieux de grands travaux publics, et après 50 ans de déportation et avec un effectif de plus de 25.000 condamnés, c'est à peine si quelques routes ont été faites dans l'intérieur de l'île de Cayenne.

Le gisement aurifère qui a le plus donné est celui de Saint-Elie.

Situé presque au confluent de la rivière Leblond avec

le Sinnammy duquel il est distant de 40 kil., ce placer a donné comme rendement jusqu'à 70 kil. d'or par mois, soit 200.000 francs.

Il a fait la fortune du premier propriétaire et enrichi bon nombre d'actionnaires.

Aujourd'hui la production est tombée à 15 kil. par mois, soit 45.000 francs environ.

Le ravitaillement des placers est des plus onéreux. chaque tonne de vivres ou de matériel transporté à St-Elie, qui est d'un accès relativement facile, coûte 500 francs.

Mais pour certains, ceux de la crique Inini ou de l'Avva par exemple ce même transport effectué par les Boschs, revient de 1.000 à 1.200 fr. et exige 30 à 35 jours de canotage.

En 1888, M. Vitalo, ancien propriétaire de St-Elie, découvrit dans le territoire contesté de l'Awa, à son confluent avec le Tapanahoni, à la suite de sérieuses prospections des gisements d'une valeur inconnue jusqu'ici.

Ce territoire situé à près de 500 kil. de l'embouchure du Maroni, était resté contesté entre la Hollande et la France.

Comme aucune de ces nations ne pouvait donner de concessions régulières, ce fut un véritable pillage; Les vols, les assassinats étaient quotidiens. Malgré cela la fièvre était telle, que le sol, bien qu'imparfaitement lavé, produisit en quelques mois plusieurs milliers de kilog d'or.

L'empereur de Russie, choisi comme arbitre, attribua cette contrée à la Hollande qui respecta les droits acquis et concède seule aujourd'hui les terrains.

La première fièvre calmée, la Guyane resta quelques années sans nouvelle découverte à sensation.

Mais voici que d'après les dernières dépêches de Cayenne, on vient de découvrir dans le territoire contesté de Counani, d'autres gisements non moins riches que ceux de l'Avva.

Vous connaissez tous pour en avoir entendu parler, surtout

lors de la candidature épique de Jules Gros, le territoire contesté de la Guyane qui s'étend depuis l'embouchure de l'Oyapock au Nord jusqu'à l'Amazone au Sud.

Ce territoire contesté, à peu près aussi vaste que celui de la Guyane, est connu plus généralement sous le nom de Counani du nom de sa ville principale.

Coupées de criques et de marais, ses terres noyées n'avaient jusqu'ici que peu attiré l'attention de la France et du Brésil qui les revendiquent mutuellement.

Cette vaste contrée, absolument insalubre, ne donnait asile qu'à quelques sujets réfugiés Brésiliens ou Français.

La découverte des gisements aurifères qu'on vient de faire dans la rivière — Carsevene — va donner un regain d'actualité au traité d'Utrecht sur les termes duquel jusqu'ici aucune des deux nations précitées n'a pu se mettre d'accord.

Quel sera le résultat des discussions diplomatiques, auxquelles vont donner lieu ces découvertes? Il serait téméraire de le préjuger. Mais en ce qui nous concerne, nous craignons qu'il n'en soit pour le Sud ce qui est advenu pour le Nord lors de la revendication de l'Awa, c'est-à-dire l'abandon au Brésil de cette contrée.

Quoi qu'il arrive, en présence des événements survenus depuis quelques mois, on ne peut que désirer une solution quelconque, afin d'éviter le retour des désordres regrettables qui se sont produits à l'Avona.

D'après des statistiques publiées par l'Administration, la production de l'or dans la Guyane se répartit ainsi pour les années qui suivent :

1879.....	1.452 kil.
1880.....	1.291 »
1881.....	1.850 »

Il ne faut pas perdre de vue que ce sont les chiffres officiels, c'est-à-dire basés sur les déclarations de sorties faites à

la douane. Or, sans exagérer on peut estimer au double la production que les intéressés passent en fraude pour éviter de payer les droits de sortie.

Dans certaines années où la main d'œuvre était abondante et à bon marché, la production s'est élevée à un bon tiers en plus.

Dans l'état actuel de la Guyane, et des résultats qu'on pourrait obtenir, doit-on considérer la présence de l'or comme une heureuse découverte.

Personne ne le pense ; certes si cette colonie était un sol aride dont on ne pût rien tirer, la présence de l'or eût constitué une source de richesse dont on aurait pu se réjouir, mais il ne faut pas perdre de vue qu'à côté des autres causes qui ont présidé à la décadence de l'agriculture, la découverte de l'or a été un des principaux facteurs. Toutes les plantations qui se soutenaient encore à cette époque, furent abandonnées de suite. L'attraction inouïe qu'exerce ce métal est telle que dans la ville même de Cayenne, il devient impossible de trouver des ouvriers pour bâtir ou réparer les maisons.

Les avis que j'ai reçus par le dernier courrier, dépeignent la situation comme plus triste encore. Les nouvelles découvertes de Carsevene ont vidé totalement la ville, hommes, femmes, tout est parti sur les placers, et ceux qui sont restés à la ville risquent de mourir de faim.

Le remède, le seul vous le connaissez, je vous l'ai dit plus haut, c'est l'immigration à tout prix. La colonie anglaise de Demerari est là pour nous donner un exemple frappant.

Mais si simple qu'il soit, ce remède ne sera pas appliqué de si tôt, certains intérêts avec lesquels il faut compter s'y opposent.

Il me serait difficile de terminer cet aperçu sur la Guyane sans vous parler de la transportation.

On a déjà tellement dit et écrit là-dessus que mon avis personnel ne peut-être que bien faible ; en outre mes relations

et la reconnaissance que je dois à ceux qui m'ont donné une hospitalité si appréciable dans un pays dénué de tout, m'empêcheraient de formuler mon opinion d'une façon absolument impartiale.

Mais je puis répéter après beaucoup d'autres et ce que tout le monde sait, c'est que de ce côté, il y aurait beaucoup à faire et qu'on pourrait tourner, au profit de la colonisation cet énorme contingent de la transportation qui à l'heure actuelle aurait dû avoir fait de la Guyane une véritable colonie modèle, au lieu d'une forêt vierge.

Au nombre des principales causes qui ont frappé d'impuissance les quelques efforts sérieux tentés pour aboutir à un résultat pratique, il faut mentionner l'instabilité de ceux qui sont appelés à diriger à un titre quelconque l'Administration pénitentiaire.

Pour ne citer que les gouverneurs, 33 se sont succédés en moins de 40 ans. On a compté jusqu'à trois directions de l'intérieur en trois ans. Quant aux directeurs de pénitenciers ils sont légion.

Cette instabilité se retrouve jusque dans les grades les plus infimes. Lorsqu'un chef de chantiers commence à connaître un travail on l'envoie sur un autre point diriger des travaux qui n'ont aucune analogie avec ceux qu'il vient de quitter.

Il faut également tenir compte de l'antagonisme qui à la Guyane plus que partout ailleurs divise les différentes administrations. J'ai pu voir plusieurs fonctionnaires, dégoûtés par toutes sortes de tracasseries, se désintéresser complètement de leur service et n'avoir plus qu'un objectif ; passer en conseil de santé pour obtenir un congé de convalescence.

Grâce à ces changements continuels de direction, les travaux sont sans cesse repris et abandonnés — d'autres sont entrepris sans aucune idée de suite ni compétence. Des sommes considérables sont ainsi gaspillées sans aucun profit.

Mais si l'Administration est incapable de mener à bien le plan d'ensemble tracé par les différents décrets et décisions qui ont réglementé la transportation, elle devrait donner au moins aux particuliers dans ce pays si pauvre en main d'œuvre, toute facilité pour employer les transportés à des travaux d'agriculture.

Non seulement elle ne donne pas cette facilité par ses divers règlements mal compris, mais encore par ses tarifs excessifs elle prohibe purement et simplement l'emploi de cette main d'œuvre.

Jusqu'en 1891 il était dû pour chaque transporté employé par les particuliers 1 fr. 15 par jour; l'Administration fournissait en outre les rations. Ce tarif bien qu'élevé en raison de la qualité de la main d'œuvre employée et du peu d'heures de travail exigibles permettait cependant d'utiliser un certain nombre de transportés aux cultures de café, cacao et maraichères.

En 1891, M. Grodet, alors Gouverneur, releva le taux de la journée de 1 fr. 15 à 2 fr. 10. En réalité, à ce prix, la journée d'un transporté revient au bas mot à 5 fr.

Aussitôt tous ceux qui employaient des condamnés les renvoyèrent au camp. L'Administration préfère garder à ne savoir qu'en faire un millier d'hommes qu'elle nourrit et entretient, plutôt que de les louer, et d'aider ainsi à la mise en valeur d'une partie de la colonie.

Si on réfléchit qu'un transporté revient en moyenne à fr. 830 par an, la perte résultant de cette décision est d'environ un million de francs en chiffres ronds.

Le budget de l'Administration pénitentiaire est pour 1888 de 2.076.346 fr. pour 3.406 transportés.

Depuis 1887, par suite de l'augmentation des effectifs dus à la reprise de la transportation européenne, ce chiffre s'est accru dans la proportion d'un tiers. Depuis 1853, les dépenses pour la transportation à la Guyane se sont élevées à 90 millions au bas mot.

A part quelques hectares de bois défrichés sans aucun profit du reste, quelques kilomètres de route et un petit nombre de travaux publics, on ne trouve rien qui présente une compensation pour une dépense aussi considérable.

Mais si les changements continuels du personnel depuis le premier au dernier degré peuvent compter pour une large part dans la nullité du travail produit, il faut bien dire également que ce même personnel est désarmé ou du moins était désarmé devant le manque de répression pour la faute commise.

En somme, il n'y avait pas de sanction contre le forçat qui ne voulait pas travailler; sa ration était équivalente à celle du soldat à très peu de chose près et certes dans bien des cas, ce dernier travaillait plus que le premier.

Lorsqu'un transporté avait commis un délit, il passait devant un tribunal qui le condamnait à nouveau à 10, 15 ou 20 ans de bague. On en a vu qui avaient jusqu'à 300 ans de travaux forcés.

Il a fallu trente ans pour s'apercevoir de ce qu'avait d'absurde ce mode de répression.

Depuis 1887, une série de nouveaux règlements a rendu un peu au caractère de la transportation, celui qu'il aurait toujours dû avoir, c'est-à-dire le châtement.

Si tous les philanthropes en chambre qui ont versé des flots d'encre en faveur du relèvement du condamné, avaient pris la peine d'aller faire une étude de quelques mois sur place, ils auraient vu ce que leurs belles théories avaient de peu pratique. Mais, nous sommes ainsi en France, nous parlons souvent de choses que nous n'avons jamais étudiées que dans les livres, ou d'après des sentiments personnels et sans être remontés à la source.

Si vous voulez voir la moralité du transporté, et le résultat obtenu par le mariage de concessionnaires, allez à St-Laurent-du-Maroni; vous serez édifié.

Je trouve au contraire l'Administration coupable de favo-

riser ces mariages qui sont une honte et une atteinte à la morale. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce chapitre scabreux. Mais tous ceux qui ont visité les camps de l'Administration Pénitentiaire, sont absolument de mon avis.

Aujourd'hui, en haut lieu, on semble avoir une conception plus saine de la transportation, et on travaille sérieusement à la réforme des règlements surannés. Obtiendra-t-on un meilleur résultat ? Il est permis, tout au moins, de l'espérer.

